

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2011

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/ MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/
Absente excusée : Mme BAUD Emilie/
Absent : Mr SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- RECOIT LES REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION LES DARBELAINS QUI PRESENTENT LEURS PROJETS D'ANIMATION POUR L'ETE 2011.
- VOTE LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2011.
- PREND CONNAISSANCE DES DOTATIONS ACCORDEES A LA COMMUNE PAR L'ETAT.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :
 - ☞ P.C. FORESTIER LOT ZAC / AVIS FAVORABLE
 - ☞ P.C. MICHAUD LE COUARD / AVIS FAVORABLE
 - ☞ P.C. MAURON LES COMBES / REFUS
 - ☞ P.C. LUCENAY LE PLAN / ACCORDE – PARTICIPATION A L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
 - ☞ RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 3243-3246-3248-3477-3479 SITUEES A LA VILLIAZ.
 - ☞ C.U. SUCCESSION GIROD JEAN-LOUIS LE MOULIN DU COUARD/ZONE ND ET NC AU POS.
- EST INFORME QUE LES COUPES DE BOIS 2010 ET 2011 PREVUES PAR L'ONF SERONT VENDUES A L'AUTOMNE 2011.
- ACCEPTE UN DEVIS DE TRAVAUX A REALISER PAR L'ONF POUR UN MONTANT DE 3 182.06 €
- PREND CONNAISSANCE DE LA MONTEE A L'ALPAGE DE L'EAU LE 24 MAI 2011 PAR LE GAEC LE MONT CALY.
- EST INFORME DU PATURAGE DES MOUTONS SUR LA COMMUNE POUR NETTOYER LES PARCELLES NON ENTRETENUES.

- **ORGANISE LES DIFFERENTS TRANSPORTS SCOLAIRES, QUE CE SOIT POUR LES SORTIES OU POUR LE REMPLACEMENT DE KARINE (ATSEM EN ARRET MALADIE).**
- **REFUSE L'OUVERTURE D'UN RESTAURANT A MME ROBIN A LA VILLIAZ DE COMBAFOU COMPTE TENU DE L'ABSENCE D'EAU POTABLE, DE RESEAU D'EVACUATION D'EAUX USEES, DE TELEPHON ET D'ELECTRICITE.**
- **PREND CONNAISSANCE DU PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SE PROPOSE DE RECEVOIR MR PUGIN BRON DE LA C.C.V.A. POUR EXPLIQUER LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 25 Mai 2011

Le Maire,
BAUD Jean-Paul